

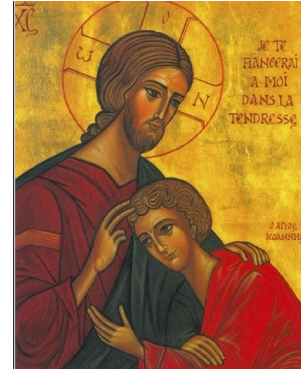
1^{ère} lettre de Jean (5)

L'appel à la communion

Après nous avoir dit que notre Seigneur était notre avocat auprès du Père, Jean va à présent nous présenter Jésus sous un autre aspect; aspect qui permet justement à notre Sauveur de pouvoir intercéder pour nous :

« Il est lui-même la victime expiatoire pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier ».

1 Jn 2 : 2



Jésus est victime expiatoire pour nos péchés... et pas seulement pour les nôtres, mais également pour ceux du monde entier... Nous sommes ici en présence de l'un des articles fondamentaux de la foi chrétienne, puisque sous ce vocable de "victime expiatoire", nous est présenté le « pourquoi » nous avons besoin d'un Sauveur, et le « comment » nous avons été sauvés. Nous allons donc prendre le temps de bien expliquer les choses. Commençons par dire, que le texte grec dit littéralement : « *Et lui est propitiation...* » Commençons par rappeler d'où vient ce mot « propitiation » et ce qu'il signifie. Dans l'Ancien Testament, la propitiation est exprimée par le verbe hébreu **כִּפַּר** *kiphar*, qui signifie "couvrir". Ce verbe est lié au mot « *kopher* » = couvercle, et signifie l'acte d'écarter la colère par l'offrande d'un don. Le fait de rendre « propice » celui qui nous témoigne de la colère. Ce mot est utilisé en rapport avec l'holocauste qui sert d'expiation¹, le sacrifice de culpabilité², le sacrifice d'expiation³ et d'autres sacrifices et offrandes⁴. Pour les hommes de l'Ancien Testament, il était parfaitement normal et compréhensible que Dieu, juste juge, puisse « s'irriter chaque jour » contre les méchants : « *Dieu est un juste juge, un Dieu qui fait chaque jour sentir sa colère* ». ⁵ Car Dieu est vigoureusement opposé au mal sous toutes ses formes. Mais, dans le même temps, les Juifs découvraient avec étonnement que Dieu était aussi « *un Dieu compatissant et qui fait grâce, lent à la colère, riche en bienveillance* » (Exode 34 : 6), et que sa colère pouvait être écartée par l'offrande d'un sacrifice approprié. Plus fort encore, cette initiative venait de Dieu lui-même⁶ qui offrait le moyen de se soustraire à sa colère en accordant le pardon comme un don de grâce conformément à son désir de pardonner⁷. Pour illustrer cette disposition de Dieu à faire grâce, le couvercle en or de l'arche de l'alliance portait le nom de « *propitiatoire* » כַּפֹּרֶת (*kapporet*) : il s'interposait en quelque sorte entre les tables de la Loi :

¹ Lévitique 1 : 4; 14 : 20; 16 : 24

² Lévitique 5 : 16, 18

³ Lv 4 : 20, 26, 31,35

⁴ Ezéchiel 45 : 15, 17; etc.

⁵ Psaume 7 : 12

⁶ Lv 17 : 11

⁷ Ps 78 : 38



- résumant les exigences de Dieu et se trouvant dans l'arche d'alliance
- et les chérubins, représentant ses justes jugements
- pour remplir son office, il devait être aspergé du sang du sacrifice le jour des expiations.

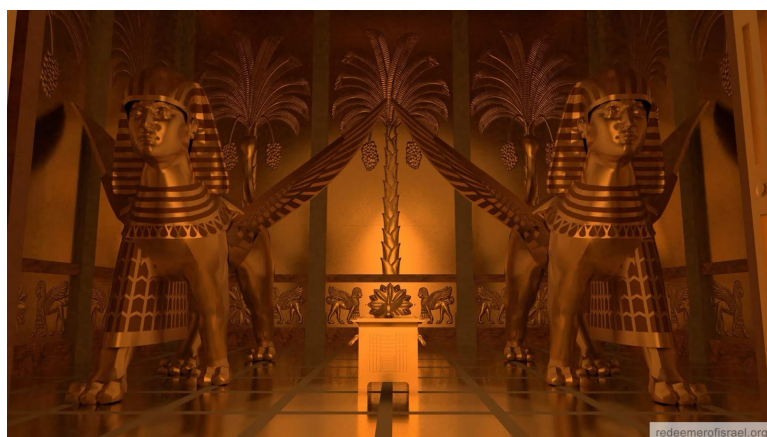
Dans le Nouveau Testament, le groupe du verbe grec « **ἱλάσκομαι** » (*hilaskomai*) n'est utilisé que huit fois, mais revêt néanmoins une grande importance. Ce verbe⁸ indique que Dieu est devenu « propice », ou favorablement disposé à l'égard aussi bien du pécheur perdu que du croyant errant. Le substantif « **ἱλασμός** » (*hilasmos*)⁹ désigne ce que notre Seigneur est devenu par amour pour nous : l'expiation qui couvre les péchés, le moyen personnel par lequel Dieu peut être miséricordieux envers le pécheur qui croit en son Fils et en celui qui n'est encore que pécheur. L'auteur de la lettre aux Hébreux parlera quant à lui du lieu où se réalise la propitiation :

« Au-dessus de l'arche se trouvaient les glorieux chérubins qui couvraient le propitiatoire de leur ombre. Ce n'est pas le moment de parler en détail là-dessus. ⁶L'ensemble étant ainsi disposé, les prêtres qui font le service entrent en tout temps dans la première partie du tabernacle. ⁷Mais dans la seconde, seul le grand-prêtre entre, et ce une fois par an, non sans y apporter du sang qu'il offre pour lui-même et pour les péchés du peuple ».

Hé 9 : 5-7



Les sacrificateurs pouvaient bien entrer pour leur service dans le lieu saint, dans la première partie du temple, parce que Dieu n'y était pas. En revanche, ils ne pouvaient pas entrer dans le lieu très saint qui abritait la Présence de Dieu.



Ainsi le voile servait de barrière entre le Dieu saint et l'homme pécheur car ils ne peuvent habiter ensemble. Le tabernacle symbolisait donc deux vérités en apparence contradictoires : Dieu invitait l'homme à s'approcher de Lui, et en même temps, Il le tenait à distance. Le culte qui se célébrait dans le

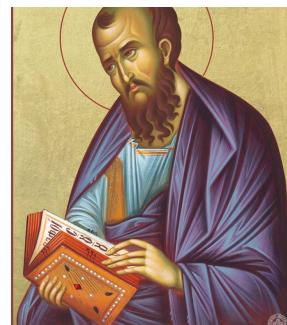
⁸ Luc 18 : 13; Hébreux 2 : 17

⁹ 1 Jean 2 : 2; 4 : 10

tabernacle entretenait dans les cœurs la soif de la communion avec Dieu, tout en rappelant à l'homme son impuissance en face de l'obstacle qui l'en privait, le péché. Cette contradiction s'explique et se résout par le fait de la sainteté de Dieu, harmonieux accord de justice et d'amour : l'amour attire à soi le pécheur, la justice le repousse. Le lieu où la colère est ôtée est donc le couvercle de l'arche de l'alliance, archétype du corps de Christ devenu, une fois pour toutes, propitiatoire pour les pécheurs, autel où se révèle l'infinie miséricorde de Dieu en lieu et place de sa colère. On ne redira jamais assez que notre Seigneur est favorablement disposé envers le pécheur, et ce même s'il hait le péché. L'enseignement du Nouveau Testament, et cela ne nous étonnera pas, rejoint et confirme donc celui de l'Ancien Testament, concernant la gravité du péché, la colère de Dieu, mais aussi sa grâce et la façon dont il a pourvu, de sa propre initiative, au moyen d'user de miséricorde envers le pécheur et de le sauver du jugement.

« C'est lui que Dieu a destiné à être par son sang une victime expiatoire pour ceux qui croiraient. Il démontre ainsi sa justice, puisqu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, à l'époque de sa patience ».

Rm 3 : 25



Paul enseigne donc clairement ici que le sens et le but de la mort de Christ, c'est d'expier, de couvrir le péché. Rappelons-nous cette déclaration magnifique du baptiste en voyant Jésus venir à lui : « Voici l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde ». ¹⁰ L'idée du pardon divin est souvent exprimée dans l'Ancien Testament par le mot « couvrir » le péché. Cette image, nous l'avons vu, provient des sacrifices, dans lesquels le sang des victimes était censé couvrir les péchés, les voiler au regard de Dieu. ¹¹ Mais l'apôtre ajoute aussitôt : « par la foi », afin que le pécheur, objet de cette immense miséricorde, comprenne bien que l'œuvre rédemptrice ne doit pas rester en dehors de lui, ni lui-même rester étranger à cette œuvre. ¹² Ainsi la voie du salut, enseignée dans ces versets, est renfermée tout entière dans les trois propositions suivantes :

1. La grâce éternelle et gratuite de Dieu est l'unique cause du salut.

2. Christ, que Dieu « a exposé dans son sang comme moyen de propitiation », et qui est le fondement objectif de ce salut.

3. La foi, qui en est la condition subjective, car c'est par elle que l'homme s'approprie personnellement le salut.

¹⁰ Jean 1 : 36

¹¹ Psaumes 32 : 1; 65 : 4; 78 : 38; 79 : 8, 9; Jérémie 18 : 23, etc

¹² comparez Romains 3 : 22, 24

La justice dont parle Paul est l'attribut de Dieu inséparable de sa sainteté et qui « l'oblige » à prendre une attitude négative à l'égard du péché, à le punir en frappant le pécheur, ou à le « couvrir » en établissant un moyen de propitiation par lequel sa réprobation du mal éclate aux yeux de tous. La justice divine devait être démontrée à la conscience humaine par la croix de Jésus-Christ. Deux circonstances, en effet, pouvaient faire douter de la réalité de la justice de Dieu : Dans le passé, le fait qu'il avait « laissé impunis les péchés commis auparavant »¹³; Dans le présent, le fait qu'il justifie gratuitement ceux qui croient. Dans le passé, la « non-punition » des péchés commis auparavant durant le temps de la patience de Dieu ». Dieu « avait laissé impunis » (grec « laissé de côté ») les péchés » dans les temps qui avaient précédé la venue de Christ, et que Paul appelle « le temps de la patience de Dieu ». En fait, une somme effroyable de souffrances, conséquence du péché, avait pesé lourdement sur l'humanité durant cette période. Mais ces souffrances n'étaient pas un châtement équivalent au péché. Elles étaient d'ailleurs inégalement réparties, elles n'étaient pas proportionnées aux fautes commises par chaque pécheur. Aussi les hommes n'avaient-ils pas su, en général, voir dans leurs souffrances la punition de leurs fautes. De plus, quand Paul parle du « temps de la patience de Dieu », il considère moins les individus que les peuples et l'humanité : comme Dieu avait usé de patience envers Israël, malgré ses rébellions et son incrédulité, il avait de même usé de patience envers l'humanité dans son ensemble, en ne la laissant pas rentrer dans le néant après sa révolte¹⁴. Cette attitude tolérante de Dieu avait eu pour effet de voiler sa justice, de pousser les hommes à la méconnaître, et même parfois à la nier. Une démonstration éclatante de cette justice était nécessaire pour réveiller la conscience des pécheurs. Ça, c'est pour avant la venue de Jésus. Et « dans le temps présent », si Dieu justifie gratuitement « celui qui est de la foi en Jésus », il ne paraît plus comme celui qui est juste, qui maintient l'ordre moral, qui récompense les bons et punit les méchants. Ici également, la justice de Dieu a besoin d'être démontrée, pour ne pas courir le risque d'être mise en doute, et pour que le croyant lui-même puisse se convaincre que le pardon qui lui est accordé n'est pas au détriment de la justice de Dieu; en d'autres termes, que ce pardon n'est pas une illusion. Or, par la mort expiatoire de Jésus-Christ, la justice de Dieu est démontrée. L'apôtre ne dit pas qu'elle est « satisfaite », car il n'enseigne pas que, en mourant, Christ ait subi une peine équivalente à la somme des péchés que Dieu devait punir. Mais, dans la mort de son Fils, Dieu a suffisamment montré son horreur du péché et la sévérité avec laquelle il le juge; il a vivement représenté à l'homme le châtement qu'il avait mérité. L'expiation a donc pour origine le principe de la sanction : « le mal doit être puni ». C'est un principe que la Bible formule à plusieurs reprises : « Dieu ne tient pas le coupable pour innocent »¹⁵. Jésus a accepté de porter le poids de cette sanction, de cette condamnation universelle. Celui qui vient à lui par la foi s'identifie à lui, pour être puni en lui, afin d'être pardonné en lui. En contemplant la croix, sur laquelle Christ a donné sa vie pour nous, nous apprenons à connaître l'étendue de notre faute, mais nous recevons aussi l'assurance que le pardon de nos péchés, quels qu'ils soient, est une chose possible et certaine.

La rédemption en Jésus-Christ a été « la divine théodicée dans l'histoire ».

La réponse au mal dans l'histoire humaine malgré l'existence d'un Dieu bon.

¹³ Romains 3 : 25

¹⁴ Actes 17 : 30

¹⁵ Ex 34.7

Enfin, pour exprimer la valeur infinie du sacrifice de Jésus, et pour que tous puissent y avoir recours dans leur angoisse, l'apôtre Jean affirme que son efficacité s'étend, non seulement à ceux qui ont déjà cru, ou même aux élus de Dieu, comme le prétend une certaine théologie, mais expressément au monde entier. Il peut et doit être présenté à tous comme l'unique moyen de salut. Car Dieu, non seulement « *veut que tous les hommes soient sauvés* »¹⁶, mais Jésus a souffert et est mort comme le second Adam, le représentant de notre race; celle-ci est tout entière au bénéfice de la rédemption qu'il a accomplie. Car si tous ont péché « en Adam » et sont tributaires de cette lignée pour leur plus grand malheur, tous sont sauvés « en Jésus », second Adam, et premier-né de la nouvelle humanité recréée en lui.¹⁷

¹⁶ 1 Timothée 2 : 4

¹⁷ 1 Corinthiens 15 : 22, 45; Romains 5 : 12-21; Colossiens 1 : 15